

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 524



Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QUE lors de la séance ordinaire du 12 avril 2016, le conseil municipal a adopté le [RÈGLEMENT NO 524 – RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LA DÉLÉGATION DE CERTAINS POUVOIRS EN MATIÈRE D'ADJUDICATION DE CONTRATS](#)

Que ce règlement peut être consulté à l'hôtel de ville, au bureau du greffe, au 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30, ainsi que sur le site Web de la Ville au www.ndip.org.

Que ce règlement entre en vigueur le 20 avril 2016.

DONNÉ À NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT, LE 14 AVRIL 2016.

Me Catherine Fortier-Pesant
Greffière

/vc
